



## Bulletin d'adhésion saison 2023 / 2024

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mobile : .....

E-mail : .....

Né(e) le : ..... A : ..... Département : .....

**Inscription à la section**  Plongée  - **Apnée**  - **Nage avec palmes**

### Section Plongée

Niveau actuel  $\rightarrow$  Aucun  - N1  - N2  - N3  - N4

Formation souhaitée  $\rightarrow$  N1  - N2  - N3  - E1

Niveau encadrant  $\rightarrow$  E1  - E2  - E3

### Section Apnée

Niveau actuel  $\rightarrow$  Aucun  - A1  - A2  - A3  - A4

Formation souhaitée  $\rightarrow$  A1  - A2  - A3

Niveau encadrant  $\rightarrow$  AE1  - AE2

* TARIF	Plongée ou Apnée 4 entraînements possibles par semaine		Nage avec palmes 2 entraînements possibles par semaine		Encadrant ou membre du bureau 80 €	Licence seule Pas d'accès à la piscine	
	Jeune (<16 ans)	120 €	Jeune (<16 ans)	90 €		Jeune (< 16 ans)	60 €
	Etudiant (>16 ans) et demandeur d'emploi	130 €	Etudiant (>16 ans) et demandeur d'emploi	95 €		Adulte (> 16 ans)	80 €
	Adulte (>18 ans)	165 €	Adulte (>18 ans)	103 €			

NOTA : La licence inclus une assurance de base loisir 1 (voir les garanties sur le site) si toute fois vous souhaitez une garantie supérieure vous devez le faire personnellement auprès du cabinet LAFONT - 2 rue du Moulinas 66330 CABESTANY - 04.68.35.22.26 - contact@lafont-assurances.com

\* Tarif famille (parent / enfant) : 1ère licence (la plus cher) tarif plein, réduction de -10% sur les suivantes.

### Horaires des entraînements au centre aquatique des Grands Près - rue Geoffroy Martel - Vendôme

Mardi 19h30 – 21h15	Mercredi 20h – 21h30	Samedi 19h - 20h30	Samedi 20h à 21h30	Dimanche 18h – 19h30
Plongée - Apnée	Plongée - Apnée Nage avec palmes	Plongée enfant et formations (à partir 12 ans)	Plongée - Apnée (pour les + de 14 ans)	Plongée - Apnée Nage avec palmes

### Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e) M. Mme.....représentant légal de l'enfant.....

- Autorise celui-ci à participer aux activités du club Vendôme Plongée.
- Autorise son transport dans les véhicules personnels des dirigeants lors des déplacements.
- Autorise le(s) responsable(s) à faire pratiquer tous les soins médicaux jugés nécessaires.
- Autorise lors des déplacements, en cas d'hospitalisation de courte durée les dirigeants responsables à le sortir de l'hôpital.

Date :

Signature :

Je n'autorise pas le club à utiliser mon image à des fins de communication et/ou de promotion de la section (cocher la case)

### Documents à fournir le plus tôt possible :

- Le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé.
- Le règlement de la cotisation annuelle, par chèque à l'ordre de "Vendôme Plongée" ou par virement pensez à spécifier l'ordre **Attention nous avons changé de banque nouveau RIB : IBAN : FR76 1440 6029 1090 0259 5801 139 – BIC : AGRIFRPP844**
- Un certificat médical de moins de 3 mois (garder une copie pour vos sorties).

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur, l'accepter et m'engager à le respecter.

Date :

Signature de l'adhérent



## Règlement intérieur

- ➔ Association déclarée le 28 décembre 1988, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Le nom du club est : **Vendôme plongée**. Il a pour objet l'apprentissage, le perfectionnement et la pratique des activités sportives aquatiques et subaquatiques.
- ➔ Pour adhérer au club il faut un dossier complet qui comprend :
  - ☑ Le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé.
  - ☑ Le règlement de la cotisation annuelle, par chèque à l'ordre de "Vendôme Plongée" ou par virement
  - ☑ Un certificat médical de moins de 3 mois (garder une copie pour vos sorties).
  - ☑ L'autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans (partie à remplir sur le bulletin d'adhésion).
- ➔ Le club possède un site internet [www.vendomeplongee.fr](http://www.vendomeplongee.fr) où se trouve les informations générales, les plannings de formation, les sorties club...
- ➔ Toutes personnes n'ayant pas fait son adhésion avant le 15 octobre peut avoir l'accès au bassin refusé.
- ➔ Il est formellement interdit aux adhérents de se mettre à l'eau sans la présence d'un encadrant.
- ➔ La pratique de l'apnée sans surveillance est **INTERDITE**, toujours s'entraîner en binôme.
- ➔ Le club décline toutes responsabilités des vols ou pertes des effets personnels pendant les entraînements ou sorties.
- ➔ Le bureau se réunit une fois par mois lors de l'entraînement et reste à l'écoute de ses adhérents.
- ➔ Le club dispose de matériel (blocs, gilets stabilisateur, détendeurs, plombs, palmes, masques, compresseur,...)

Le club, par l'intermédiaire de ses responsables matériel, assure la gestion, l'entretien, l'achat ou la réforme du matériel. La liste du matériel est tenue à jour et l'inventaire est effectué une fois par an lors du TIV. Il gère également l'entretien des blocs perso des adhérents mis à la disposition du club.

Le club peut louer à ses adhérents exclusivement : gilet stabilisateur, détendeur et combinaison au tarif (par article) : 5€ pour le week-end - 7,50€ la 1/2 semaine - 15€ la semaine.

L'adhérent empruntant du matériel en assurera la garde et restera entièrement responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

Les blocs ne pourront être ni loués, ni empruntés.
- ➔ Tout adhérent peut organiser une sortie club, celle-ci devra impérativement être présentée et validée par le bureau et mentionnées sur le site [www.vendomeplongee.fr](http://www.vendomeplongee.fr). Le club et ses Co-Présidents déclinent toutes responsabilités en ce qui concernent les sorties pour lesquels le bureau n'a pas été informé.
- ➔ Tout adhérent accepte que le club se réserve le droit d'utiliser son image à des fins de communication et/ou de promotion de la section. Dans le cas contraire merci de cocher la case correspondante sur le bulletin d'adhésion.
- ➔ Par l'acte d'adhésion, les adhérents s'engagent à respecter le présent règlement intérieur ainsi que ceux des piscines ou des équipements où ils pratiquent l'activité. Le non respect du règlement ou motif pourtant préjudice à l'association peut entraîner l'exclusion du club.